



Conseil Communal de Rolle

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 3 avril 2012

Présidence : Nicolas Walter

Ouverture : 20h00

Appel : 47 membres présents, 6 membres excusés, 2 membres non excusés

Excusés	
	Sandra Barras
	Pierre-François Charmillot
	Dimitri Deyhle
	Fabio Di Sanza
	Julie Micello
	Gisèle Musy
Non Excusés	
	Olivier Barras
	Carmelo Nicolo

Le quorum est atteint: 85%

Ordre du jour

0. Présentation du plan des investissements du Conseil régional.
1. Procès-verbal de la séance du 6 mars 2012.
2. Communications du Président.
3. Communications de la Municipalité N° 7.
4. Dépôt des préavis:
 - *24 – Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.
 - *25 – Demande d'abrogation de la convention Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997 régissant l'activité de la protection civile et demande d'adhésion à la nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).
 - *26 – Acquisition d'une caserne pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)
 Nomination des commissions ad hoc.
5. Préavis municipal N° 21/11-16 – Rénovation des installations du Tennis Club de Rolle – Rapport de la commission ad hoc, prise de décision.
6. Divers et propositions individuelles.

La séance débute à 20h00 par l'assermentation de M. Franco Rossi (UDC) en remplacement de M. Robin Davies (UDC) démissionnaire, puis MM. Penel et Paréaz procèdent à la présentation du plan des investissements du Conseil régional.



1. Procès-verbal de la séance du 6 mars 2012

Le procès-verbal est accepté à la majorité, tel que présenté.

2. Communications du président

Il procède à la lecture du courrier de démission de M. Robin Davies.

3. Communications de la Municipalité

M. Echenard développe 4 sujets tout frais:

Déchetterie: dès le 1^{er} mai les 900 habitants de Gilly pourront y déposer leurs déchets et les horaires ont en conséquence été étendus d'une durée de 7h30 par semaine. Pour information, la déchetterie enregistre à ce jour une entrée toutes les 2 minutes et demi.

Green Bus: nouvel arrêt dans la zone provisoire « Poste-Pharmacie-Migros » suite à une séance avec Car postal où il a été exigé qu'il soit pris en compte. Dès le 16 avril l'arrêt «Grand Pré» se situera juste en-dessus du passage piétons de cette zone provisoire et sera desservi entre 09h00 et 12h00. Il était aussi question de créer un arrêt de bus à la Grand Rue vers la ruelle des Halles, mais cela implique la suppression de 3 places de parc; ce sujet étant «chaud» en ce moment à Rolle cet arrêt ne se fera pas pour l'instant mais l'idée sera reprise lorsque le nouveau revêtement de la Grand Rue sera posé.

Découvertes archéologiques: à la ruelle des Halles, il a été trouvé 25 pieux en bois avec un ancien mur de fortification et d'anciennes dalles récupérées et mises à l'abri. On imagine donc qu'à 1m80 sous la ruelle des Halles actuelle se trouvait un mur de fortification avec à sa base un chemin pavé et un quai pour l'accès au lac.

Travaux spéciaux: arrivée il y a une dizaine de jours d'une grue de 28 mètres installée devant l'église catholique. Destinée à fabriquer des piliers sécants afin d'éviter que tout ne s'écroule, elle va forer. Préalablement aux travaux des gabarits ont été posés afin de pouvoir injecter le béton des piliers.

Mme Byrne Garelli annonce la réception d'un courrier relatif à la décision unilatérale des autorités françaises de nettoyer les grilles du barrage à Vert-Bois cette année, alors que ces travaux devaient être coordonnés avec les cantons de Genève et Vaud. Actuellement le lac est surbaissé pour d'autres travaux à Genève et se trouve à 371 m 50; il remontera au maximum jusqu'au mois de juin à 371 m 73. Cela signifie que les utilisateurs du port qui ont une grande quille sur leur bateau ne pourront pas le mettre à l'eau avant le 15 juin soit ne pas pouvoir sortir du port. Ces informations seront affichées au port.

4. Dépôt des préavis

24 – Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance.

Les membres de la commission sont: Mme Safi, présidente; M. Hay, rapporteur; Mmes Fries, Schmutz, Truc-Brenneisen, MM. Beck, Turnau, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.



25 – Demande d’abrogation de la convention Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997 régissant l’activité de la protection civile et demande d’adhésion à la nouvelle organisation régionale de protection civile du district de Nyon (ORPC).

Les membres de la commission sont: M. Lecoultre, président; M. Bédert, rapporteur; Mme Schlup Mantzouranis, MM. Turnau, Veyrassat, Damond, Di Sanza, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.

26 – Acquisition d’une caserne pour le Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS)

Les membres de la commission sont: M. Maeder, président; M. Schmutz, rapporteur; Mmes Beck, Thentz, MM. Barras, Micello, Roland, membres.

La composition de la commission est approuvée à la majorité.

5. Préavis municipal N° 21/11-16 – Rénovation des installations du Tennis Club de Rolle – Rapport de la commission ad hoc.

Mme Bermejo Dubois, rapporteur de la commission, lit les conclusions du rapport amendé.

Le président demande au rapporteur de la commission de motiver les raisons qui ont conduit à rédiger cet amendement.

Mme Bermejo Dubois explique que cet amendement a été motivé par le désir qu’une étude précise et détaillée soit présentée à l’ensemble du Conseil communal afin qu’il puisse comprendre au mieux les avantages et désavantages d’un troisième court.

Mme Byrne Garelli répond que toutes études et projections ont déjà été effectuées pour la mise en place du troisième court. Celui-ci est très difficilement réalisable et la Municipalité estime qu’il porterait atteinte au parc attenant dont les cheminements et jeux viennent d’ailleurs d’être refaits. Pour la commune c’est un couloir de verdure qui va séparer la future Migros des Grandes Buttes qui se justifie pleinement. Le seul endroit où placer un troisième court serait en long avec une emprise sur la parcelle et un impact trop important. Il ne faut pas oublier qu’il y a une déclivité entre les courts actuels et l’autre partie du terrain et beaucoup de travaux d’ingénierie seraient nécessaire, entre autre la pose d’un mur de soutènement; l’infrastructure du lieu n’est donc pas adéquate pour ce troisième court.

M. Jaquet confirme que techniquement c’est possible puisque la surface nécessaire est disponible, mais que cela aurait un impact négatif sur le parc. Il estime par ailleurs qu’avec 250 membres le club de tennis de Rolle mérite mieux que trois courts ce qui sous-entend de réfléchir à une solution qui satisfasse à moyen terme la pratique du tennis. De plus en plus la pratique du sport est réfléchi d’un point de vue régional. Il faut avoir une vision d’avenir et plutôt imaginer quatre courts afin de favoriser la pratique de ce sport. Ce dossier ne sera pas abandonné par la Municipalité qui, en collaboration avec les services techniques, entend trouver des solutions pour ce sport aussi bien que pour le hockey sur terre, le tennis de table et autres. Pour exemple, quatre courts sont disponibles dans l’ancien district de Rolle alors qu’à Gland il y a 8 courts extérieurs et 3 courts intérieurs pour un bassin de population à peu près identique. Par ailleurs, à Nyon il y a environ 16 à 18 courts. Ayons donc plus d’ambition pour ce sport et le sport en général et faisons en sorte que le Conseil Régional se penche sur cette question. Il préconise donc le refus de l’amendement pour pouvoir aller plus loin.

Mme Tecon rappelle que les terrains de tennis se trouvent dans une zone verte, ce qui est déjà un problème et que le parc s’appelle «Parc des Eaux», ce qui implique que des sources souterraines s’y trouvent. Urbanistiquement la commune se trouve dans des planifications importantes et aimerait figer la population à l’horizon 2030. On sait qu’autour du Parc des Eaux la future Migros sera d’importance et on



Conseil Communal de Rolle

sait également que le collège des Buttes est susceptible de s'agrandir, donc avec des volumes plus imposants; en outre la caserne des pompiers va évoluer. Par ailleurs, si on suit le plan directeur cantonal et le schéma directeur régional les zones proches du centre ville et de la gare sont appelées à passer en zones de moyenne densité, donc se développeront. Aujourd'hui on a donc envie de se dire que ce Parc des Eaux va rester tel quel, un poumon de verdure au centre ville. Il faut savoir que la planification régionale touche également le sport et il convient juste laisser du temps à la Municipalité pour que les besoins locaux et régionaux soient étudiés; aujourd'hui il est trop tôt pour appréhender tous les paramètres utiles et il serait dommage d'amputer cet espace alors que peut-être d'ici peu d'années une vision globale sera possible.

M. Echenard, à propos du Parc des Eaux, indique que la consommation d'eau à Rolle est de 500'000 m³ par année; les sources qui parviennent au Parc représentent 160'000 m³, donc le tiers de la consommation arrive directement par voie naturelle, ce qui n'est pas négligeable.

Le président ouvre alors la discussion dans la salle.

M. Schatzmann pense que cela fait environ 40 ans que l'on évoque à Rolle la réalisation d'un troisième court de tennis. La période d'attente est donc longue et ce troisième court n'est à présent plus un luxe. La sous-capacité actuelle est criante sachant qu'un court correspond à environ 70 utilisateurs; l'utilisation d'un court est donc à présent à Rolle d'environ 170%. Il souligne que l'emplacement actuel est vraiment idéal pour la pratique de ce sport car bien abrité du vent et à proximité immédiate des écoles et de la gare pour des transports en véhicules limités; en outre, ces courts font partie intégrante du paysage rollois. L'implantation d'un nouveau terrain ne pénaliserait pas, pour l'essentiel, les activités à proximité tout en étant forcé de reconnaître qu'il empiéterait (mais de façon acceptable), la parcelle herbeuse adjacente. Il s'agit à présent seulement de demander à la Municipalité de reconsidérer la faisabilité de ce troisième court, et le cas échéant de revenir devant le Conseil avec une proposition.

M. Hochstrasser confirme qu'il ne faut pas négliger le sport, sujet important, qui peut permettre aux jeunes de ne pas tomber dans la délinquance et qui développe l'esprit de camaraderie, mais il serait important de savoir ce qui est prévu en matière de complexe sportif à Perroy car si quatre, voire cinq courts de tennis y sont prévus, il pourrait y avoir synergie entre les deux communes.

Mme Rea appuie les propos de Mmes Byrne Garelli et Tecon à propos de la préservation des espaces verts.

M. Buvelot qui intervient dans le sens de M. Schatzmann est convaincu par la localisation actuelle, notamment pour les enfants (au nombre de 113) qui se succèdent sur les courts, entre autre les mercredis après-midis. La proximité des écoles et de la ville permet aux enfants de se déplacer à pied, ce qui ne sera plus possible si les courts se trouvent à Perroy ou à Gland. Il faut donc accepter l'amendement proposé.

M. Goël explique que ce dossier était déjà fortement avancé lors de sa nomination en tant que syndic et que le troisième court avait déjà été souvent évoqué lorsqu'il faisait partie de la commission d'urbanisme. Lors de ses précédentes études la commission était convaincue que du point de vue de l'urbanisme et de la préservation de ce site, il ne fallait pas implanter de court sur la partie arrière pour des questions de sources et sur la partie avant pour des questions de préservation de verdure. Il aimerait pouvoir donner satisfaction à tous, comprendre les interventions et pense que les courts existants doivent être maintenus là où ils sont mais si on veut un vrai développement de ce sport, il faut aller dans un centre adéquat. Sur les 113 enfants inscrits, 45 sont rollois mais les autres sont véhiculés et pour eux la proximité n'est ni un vrai critère ni un argument prioritaire. Avec le développement de Rolle, cette zone de verdure est aussi prioritaire que le développement des terrains de tennis. Avec la pose d'un revêtement synthétique sur les deux courts existants, la période d'utilisation s'allonge sur dix mois environ.



Conseil Communal de Rolle

M. Schmutz, président de la commission, soutient les remarques de la Municipalité et demande le refus de l'amendement.

Mme Safi précise qu'il s'agit juste d'ajouter un court de tennis et non pas de bétonner une zone, et apprécie que les enfants puissent se déplacer individuellement pour se rendre au club. Si cet emplacement n'est définitivement pas envisageable, n'est-il pas possible d'imaginer une implantation au bord du lac vers le camping par exemple?

M. Schatzmann complète en précisant qu'il ne s'agit pas de bétonner le paysage; par ailleurs le problème de la suroccupation des courts en journée ne sera résolu par la pose du nouveau revêtement. D'autre part, l'éclatement des sites sera difficile à gérer car les enfants qui viennent d'autres communes font partie de ce club grâce à la structure et l'encadrement qui sont en place et qui seraient difficiles à répartir sur plusieurs sites.

Mme Beck est en plein accord avec la Municipalité et ses divers arguments quant à la nécessité de préserver ces espaces verts. Elle souligne que l'étude a déjà été menée par la Municipalité et que cette dernière devrait à présent conserver son énergie pour faire avancer des projets importants.

M. Bréchon aimerait savoir si, une fois l'éventuel troisième court construit, il ne serait pas pénalisant pour le club et son éventuelle délocalisation qui serait ainsi retardée, et donc les courts supplémentaires également.

Mme Bermejo constate que toutes les propositions entendues ce soir ne suggèrent que d'attendre; le problème est qu'actuellement le club est à saturation, il s'essouffle, les jeunes le quittent et son âme est en train de mourir. Le troisième court serait seulement un nouveau souffle d'air permettant de mieux respirer pour une meilleure qualité de vie au club, et ce serait là la seule solution immédiate.

Mme Tecon demande aux conseillers de faire confiance à la Municipalité et de temporiser. A Perroy, un comité de réflexion a été nommé et il devrait donc s'y créer quelque chose, de même qu'à Bursins.

M. Jaquet reconnaît que la commune est à l'étroit pour accueillir des infrastructures sportives et confirme que celles-ci font partie des objectifs à réaliser par la commune.

M. Damond, au vu du montant de Fr. 200'000.- qui sera investi pour des surfaces qui ne conviennent plus se demande si ce budget pourrait être abandonné et reporté à l'année prochaine, lorsqu'un terrain pouvant héberger les 3^e et 4^e courts, par exemple, sera trouvé.

Mme Schmutz se demande pourquoi la commission n'a pas refusé le préavis.

Mme Byrne Garelli rappelle que le préavis est le fruit de longs travaux et discussions avec le comité du TCR, comité qui a approché la commune pour accompagner le processus. De nombreuses négociations ont donc eu lieu.

M. Schatzmann confirme que les trois points, hors amendement, ont fait l'unanimité complète de la commission. Le fait de discuter l'amendement ne doit nuire en aucune façon au reste du préavis.

Le président clôt la discussion et passe au vote sur l'amendement; celui-ci est refusé par 26 «non» contre 12 oui» et 3 abstentions.

Le président ouvre ensuite la discussion sur le fond et la referme aussitôt pour passer au vote; celui-ci montre que le préavis est accepté à la majorité.



Conseil Communal de Rolle

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 21 de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Décide

- 1- D'autoriser la Municipalité à transférer le bâtiment ECA N° 154 et à le rattacher au fonds de base (Bien-fonds 336/154) de la Commune.
- 2- D'Autoriser la Municipalité à réaliser la rénovation des installations du Tennis Club de Rolle. Ces travaux seront pilotés par les services communaux.
- 3- D'allouer à la Municipalité un crédit de Fr. 210'000.- TTC pour ce projet. Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire de la Commune.
 - 3.1. Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 9143.42 Rénovation Installations Tennis Club, préavis 2011-2016 / N° 21.
 - 3.2. Imputée au compte 3685.5030.0, elle sera amortie en 10 ans selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour le 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

Le **Préavis N° 21** est accepté à la majorité

Ainsi délibéré en séance le 3 avril 2012

6. Propositions individuelles et divers.

M. Lecoultre se demande, à propos de la présidence du Conseil et au vu de l'exemple de la présidence de 2 ans de M. Walter, si le règlement du Conseil pourrait être modifié en conséquence?

Le Président précise que le règlement en question ne fait pas mention d'une limitation quelconque en matière de présidence sur 2 ans, mais que le système actuel permet à chaque groupe d'avoir une présidence durant la législature, ce qui se trouve être assez démocratique.

M Bréchon aimerait savoir quand les WC provisoires prévus à la place de jeux du Château seront en service.

Mme Byrne Garelli l'informe que l'arrivée des WC à cet endroit est imminente.

M. Hochstrasser s'adresse à la Municipalité à propos des nouveaux horaires de la police administrative car il est étonné du peu d'heures d'ouverture des bureaux qui ne sont pas en adéquation avec l'accroissement de la criminalité.

Mme Tecon explique que justement, lorsque le bureau est ouvert, les fonctionnaires qui en sont en charge ne peuvent être sur le terrain. Ces nouveaux horaires ont été réfléchis suite à l'ouverture de la gendarmerie, qui sont deux guichets distincts. En ce qui concerne le guichet de la gendarmerie, suite aux accords entre Rolle, Aubonne et Gland, on peut considérer qu'entre ces trois communes une présence au guichet est assurée à plein temps. Pour la police administrative, il a été jugé qu'une présence au guichet n'était pas nécessaire en matière de cas urgents ou importants.



Conseil Communal de Rolle

M. Hochstrasser précise que 6 agents doivent gérer 14 communes et il aimerait savoir comment cela se déroule car cette proportion est très faible. Pas assez de présence policière sur le terrain.

Le Président explique que l'organisation de la police se fait entre le canton et les communes, ce qui génère des problèmes et des questions.

M. Veyrassat évoque le sujet de la mobilité douce remplacée depuis quelques temps à Rolle par la mobilité contrariée... Lorsqu'il se rend aux Grandes Buttes en montant Jolimont, l'accès n'est pas possible, il faut faire un grand détour. Quand le giratoire au bas de Jolimont pourra-t-il être achevé et quand les obstructions de passage pourront-elles être supprimées?

M. Echenard explique qu'à l'avenue Châtelain-chemin de Jolimont les travaux ont mis à jour de très mauvaises surprises, le problème principal étant l'angle chemin de Jolimont-avenue Châtelain où le canal a dû être refait et où tous les services concernés (eau, gaz, Swisscom, Romande Energie, Cablecom) ont dû œuvrer simultanément. Le canal doit être remis en état de façon conforme, donc des travaux plus longs et conséquents que prévu et des crédits complémentaires à voter. Il est vrai que les piétons subissent de grands désagréments mais le chantier devrait être terminé pour Pentecôte.

M. Roland félicite la Municipalité à propos du sondage envoyé à la population relatif à la problématique du parking et des places de parc. Le groupe Vert Libéral estime que ce qui est proposé n'est pas suffisant car il faut tenir compte d'un autre problème qui est celui de l'ordre dans lequel les travaux de la Grand Rue seront effectués. Le groupe tient à préserver les commerces de proximité et si l'ordonnancement des travaux n'est pas prévu de façon à ménager l'intérêt des commerçants, c'est-à-dire s'il ne prévoit pas que des places de parc soient en permanence accessibles, ceci pas seulement au parking, cela aura un effet dévastateur sur le commerce local. Il recommande donc à la Municipalité de prendre en compte l'intérêt des commerçants et de prévoir la construction d'au moins 1 parking définitif avant le début des travaux.

M. Hay avait demandé à un municipal, plus en fonction actuellement, de transformer les travaux de la Grand Rue en un événement afin que les commerçants puissent en tirer parti. Il faut surtout éviter que ces travaux ne soient une catastrophe et cela dépend beaucoup de la façon dont les accès seront aménagés. Il est trop tard pour changer la séquence des événements mais ils peuvent être envisagés de façon festive.

Mme Rea aimerait savoir s'il y a une reprise de gérance pour le White Bar qui vient de fermer.

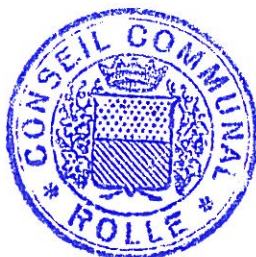
Mme Guisan informe que d'après des rumeurs, ce bar pourrait se transformer en café-jazz.

M. Peter propose au bureau du conseil d'avancer les horaires des séances qui commencent par une présentation hors conseil, et de les faire débiter à 18h00 au lieu de 20h00.

Le Président rétorque que bien des conseillers ne peuvent arriver à 18h00 et qu'il était important que l'ensemble du conseil puisse bénéficier des informations sur les investissements du Conseil régional à propos desquels les conseillers devront à terme se prononcer. Il met un terme à la séance à 22h30.

Au nom du Conseil communal

Nicolas WALTER
Président



Violaine CHERPILLOD
Secrétaire

